

D.U PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AU TUTORAT ET À LA MAÎTRISE DE STAGE EN SANTÉ TRAVAIL

Responsable Universitaire : Professeur J-M. SOULAT

Durée : 1 an

Accès :

En Formation Continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne inscrit au Conseil de l'Ordre, spécialisés en médecin du travail et en exercice
- Infirmier(e)s DE exerçant en service de santé au travail et titulaires d'une licence santé travail ou d'un DIU de santé au travail
- Les intervenants en prévention des risques professionnels exerçant dans un service de santé au travail.
- Les techniciens Hygiène et Sécurité (diplôme requis)

Critères de sélection :

CV + lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DU demandée(s)

Un entretien peut être demandé

- Pour les médecins du travail : ne peuvent s'inscrire que les médecins du travail qualifiés par le conseil de l'ordre des médecins, exerçant dans un service agréé pour le DES de médecine du travail ou désignés pour encadrer un collaborateur médecin recruté. Peuvent s'inscrire également, sur lettre de motivation et après avis de la commission pédagogique du DIU, les médecins du travail qualifiés qui souhaitent pouvoir demander l'agrément de leur lieu de stage pour le DES de médecine du travail ou encadrer à terme un collaborateur médecin.

- Pour les infirmiers : exercer en service de santé au travail, être titulaire d'une licence santé travail ou d'un diplôme inter universitaire de santé au travail, justifier de la pratique de toutes les aspects de la formation enseignée et d'une expérience professionnelle suffisante appréciée par le comité pédagogique du DIU.

- Pour Les Intervenants en prévention des risques professionnels exerçant dans un service de santé au travail, justifier d'une compétence et d'une pratique correspondant à celles du diplôme dont ils sont titulaires. Justifier également d'une expérience professionnelle suffisante appréciée par le comité pédagogique du DIU.

Objectifs pédagogiques :

Objectif pédagogique général

À la fin de la formation, le candidat doit être capable d'encadrer les stages pratiques inclus dans les différents types de formation mises en place pour les professionnels de santé au travail, à savoir fixer des objectifs pédagogiques, superviser directement ou indirectement les étudiants, guider les étudiants au cours d'un travail de recherche ou de mémoire en santé travail, évaluer les compétences d'un étudiants. Le tout en lien avec les enseignants universitaires des différentes formations.

Cet objectif global est atteint par l'acquisition des compétences suivantes :

- Maîtriser les aspects fonctionnels, réglementaires, pédagogiques de la fonction de tuteur, maître de stage dans le cadre de la réforme de la médecine du travail,

- Maîtriser les schémas, le fonctionnement et les objectifs des différentes formations :
 - Stage de DES de médecine du Travail,
 - Stage Pratique de la formation de Collaborateur Médecin,
 - Stage de sensibilisation au cours du deuxième cycle des études médicales,
 - Stage pratique des formations universitaires pour les infirmiers ou les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels.
- Maîtriser les différents outils pédagogiques que peut mettre en œuvre un tuteur – maître de stage en santé travail. Savoir les évaluer et les faire évoluer,
- Maîtriser les bases psycho – cognitive de l’apprentissage. Savoir les mettre en application dans sa pratique de tuteur – Maître de stage,
- Savoir construire un stage en fonction du temps disponible, des objectifs pédagogiques attendus,
- Savoir accompagner le stagiaire dans la résolution des difficultés rencontrées. Maîtriser la supervision directe et indirecte,
- Maîtriser les principes et les contraintes de la recherche appliquée en santé travail. Savoir définir un sujet à partir d’une recherche documentaire. Savoir piloter une recherche documentaire. Etre capable de diriger une thèse ou un travail de mémoire,
- Savoir encadrer le stagiaire dans la rédaction médicale et la valorisation de la recherche en santé travail,
- Savoir évaluer un stage, un travail de recherche. Utiliser les outils à disposition (carnet de stage, portfolio...).

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Contrôle des connaissances – Evaluation :

MODALITES d’EVALUATION des acquis du DU*
Examen final ECRIT
Examen final ORAL

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.U

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d’inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 800 euros

Renseignements :

Madame Pauline Pech

Tél : 05 61 77 77 67 - E-mail : pauline.pech@univ-tlse3.fr

Hôpital Purpan - Service des maladies professionnelles et environnementales – Pavillon Turiaf –
TSA 40031 - 31059 Toulouse cedex 9